

L'échange de données par les agences de l'UE, le cas d'Europol

Nadja LONG, Europol

Résumé :

Les données à caractère stratégiques et personnelles (opérationnelles) sont devenues des « biens » à haute valeur ajoutée. Malgré toutes les avancées techniques, des organisations de plus en plus performantes et la volonté politique d'utiliser certains outils de coopération, ce sont toujours les sources d'information, la capacité à extraire l'information pertinente et donc le fond de l'information qui conduisent les acteurs principaux de la lutte contre le terrorisme et la criminalité grave - dont Europol - à jouer un rôle clé.

1. Objectifs

L'Office européen de police (Europol) - objectif

Décision 2009 : *soutenir et de renforcer l'action des autorités compétentes des États membres et leur coopération mutuelle dans la prévention de la criminalité organisée, du terrorisme et d'autres formes graves de criminalité affectant deux États membres ou plus et dans la lutte contre ces phénomènes.*

L'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol) - objectif

Règlement 2016: *Europol appuie et renforce l'activité des autorités compétentes des États membres et leur collaboration mutuelle dans la prévention de la criminalité grave affectant deux ou plusieurs États membres, du terrorisme et des formes de criminalité qui portent atteinte à un intérêt commun qui fait l'objet d'une politique de l'Union, ainsi que dans la lutte contre ceux-ci, énumérées à l'annexe I.*

Europol est le miroir de la **diversité des services répressifs nationaux**.

A chaque service répressif correspond compétence distincte et information distincte.

La diversité peut induire une absence de collaboration: le pari d'Europol est de surmonter ces différences et de les utiliser pour enrichir l'appui apporté aux États membres.

Europol crée donc une structure de travail unique au sein de laquelle se forment, sur la base de la volonté de travailler ensemble, de nouvelles modalités de coopération, dans l'intérêt d'un service commun.

2. Les capacités d'Europol

Sans pouvoirs coercitifs, Europol apporte néanmoins un **soutien multiforme à ses partenaires**:

- Dans les enquêtes, l'identification de liens inconnus aux États membres ;
- Un point central d'échange de données à caractère personnel ou stratégique ;

- Des outils mis à la disposition des Etats membres et des partenaires pour permettre une collaboration plus efficace: réseau d'échange sécurisé d'informations (SIENA), système d'information Europol, bases de données (*Focal Points*), EPE (*Europol Platform for experts*) ;
- La coordination d'actions opérationnelles (actions de grande ampleur incluses) ;
- La mise à disposition des partenaires d'une assistance sur le terrain ;
- Une évaluation des menaces les plus graves.

Europol est en conséquence aussi un laboratoire d'expériences ayant pour but une coopération plus efficace. L'agence se doit d'innover: peut-elle suggérer les éléments nécessaires à une coopération accrue permettant de répondre plus efficacement à une menace ou à une difficulté technique affectant la coopération?

3. Les contraintes internes et externes

- La nécessité de maintenir un **soutien accru et de qualité aux partenaires**: le nombre de partenaires grandit, l'information se complexifie et augmente de façon exponentielle en quantité ;
- La **prise en compte de réalités nationales diverses** dans l'utilisation des services mis à disposition par Europol ;
- Limitations dues aux **priorités changeantes de l'Union**: la lutte contre le terrorisme, le cycle politique et les "priorités au sein des priorités" ;
- La **centralisation de l'information v. une décentralisation couplée à un accès à l'information** (interopérabilité et échange d'information aussi entre bases de données européennes)
- La prise en compte d'une **multiplication des acteurs européens clés dans l'action d'Europol**; et son corollaire: la multiplication d'initiatives affectant Europol ;
- La **nécessité de maintenir un flot d'information/ de contributions** en provenance de nos partenaires; et, de plus en plus, de **cibler** ces dernières ;
- La rareté des **ressources** ;
- La nécessité de conserver une **nature apolitique**, un soutien de "praticien à praticien": le respect de la volonté des Etats membres – et au-delà de toutes les autorités compétentes- conjugué au développement d'une gouvernance forte.

Pour revenir à l'introduction: c'est en particulier la capacité d'Europol à convaincre, à apporter des résultats tangibles et à répondre, voire à prévoir les menaces les plus graves, qui permettent à l'agence de recevoir et d'analyser l'information pertinente ; celle qui aura la valeur ajoutée la plus forte.